

La région

Planter de la forêt pour piéger du CO2

DONNEZAC (33) Un propriétaire a planté des arbres pour compenser les émissions de carbone d'un établissement d'enseignement supérieur. L'engagement porte sur trente ans



Dossier réalisé par
Jean-Denis Renard
jd.renard@sudouest.fr

C'est à la sortie du bourg de Donnezac, en face d'un bois de pins maritimes. Au bord d'une petite route, le paysage est hérissé de lignes de pochons d'où émergent timidement des rameaux de robiniers faux-acacias. Les jeunes pousses glissent timidement une feuille hors du fourreau qui les protège de la gloutonnerie des chevreaux, à la manière d'un bébé kangourou qui risquerait une oreille dehors.

Ces jeunes arbres ont été plantés en mars, juste avant le confinement. Ils occupent une parcelle

d'un peu plus d'un hectare et demi, avec une densité de 1 250 tiges à l'hectare. Ils ont plus ou moins profité de cette parenthèse silencieuse de 55 jours.

« Au départ, le propriétaire a été aidé à 80 % par l'IAE. En contrepartie, il s'est engagé sur trente ans »

la sécheresse », se réjouit Claude Capdeville, le père du propriétaire en titre, Hervé.

Sur ce territoire boisé de multiples essences aux confins de la Gironde et de la Charente-Maritime s'esquisse un début de solution contre l'accélération du réchauffement climatique. Du moins une initiative concrète et locale, loin du brouhaha incantatoire des conférences internationales sur le thème.

Les robiniers d'Hervé Capdeville ont été mis en terre pour compen-

ser les émissions de carbone de l'IAE, un établissement public d'enseignement supérieur à Paris (lire ci-dessous). La croissance des arbres permettra de séquestrer des centaines de tonnes de carbone pompées dans l'atmosphère. On procédera probablement à deux éclaircies, puis à une coupe à 45 ans.

Selon les prévisions du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Nouvelle-Aquitaine, le gain équivaldra à 300 tonnes de carbone additionnelles au bout de trente ans. Le chiffre représente l'écart entre le carbone capté par la plantation de robiniers et celui qui aurait correspondu à l'évolution normale de la friche agricole. « C'était une prairie. Autrefois, il y avait des troupeaux ici. Mais il n'y a plus aucun éleveur laitier à Donnezac, c'est fini. On n'avait plus vraiment l'usage d'un tel pré », raconte Claude Capdeville.

L'opération est labellisée

Le calcul rigoureux de cette addition par le CRPF permet à l'opération d'être labellisée. Elle bénéficie de l'estampille « bas carbone », délivrée depuis peu par le ministère de la



Transition écologique (lire ci-dessous). « Au départ, le propriétaire a été aidé à 80 % par l'IAE (1). En contrepartie, il s'est engagé sur trente ans. Le robinier est un excellent bois avec lequel on peut faire des piquets, du caillebotis mais aussi des parquets. Pour deux fois moins cher, il remplace le teck que l'on importe. En plus, c'est un feuillu qui bonifie l'environnement et fertilise le sol », détaille Henri Husson, le directeur-adjoint du CRPF, en charge du dossier « carbone » au sein de cet organisme expert qui conseille les propriétaires privés.

Non loin de là, deux autres parcelles nues appartenant à Hervé Capdeville entrent dans le même dispositif. L'une a été plantée sur un peu moins d'un hectare avec du pin taeda, une essence d'origine

américaine à fort potentiel de croissance. Les mois d'été ont profité aux résineux mais aussi au liseron, dont il faut entraver l'appétit pour qu'il n'étouffe pas les jeunes plants. En lisière, un bouquet de chênes, de châtaigniers, de trembles et d'aulnes glutineux a été conservé.

« Un coureur de fond »

L'autre parcelle, d'un demi-hectare, est composée de pins laricio, une essence dont la croissance démarre doucement avant l'envol vers le ciel bleu. « C'est un coureur de fond. Il donne de très beaux arbres, plus droits que le pin maritime. On peut s'en servir en ébénisterie, plus largement comme un bois décoratif », indique Henri Husson. Le taeda et le laricio doivent respectivement stocker sur trente ans 51 tonnes et

Des arbres pour compenser l'avion

IAE Cet Institut, associé à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, veut compenser les émissions de gaz à effet de serre causées par les voyages de son personnel

Des locaux de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, dans le treizième arrondissement de la capitale, aux paysages sylvestres de Donnezac, il y a plus qu'un pas. Un monde. Pourtant, la Sorbonne Business School (son autre nom) s'est liée au destin d'arbres plantés dans ce coin du Nord-Gironde, ainsi qu'à Landiras et à Saint-Michel de Rieufret, au sud de Bordeaux.

Cet établissement public d'enseignement, associé à la prestigieuse université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a emprunté la voie d'une démarche type RSE, la responsabilité sociétale des entreprises. « Type RSE » car en tant qu'établissement public, l'IAE n'est pas directement concerné par le dispositif.

Directrice adjointe de l'IAE Paris, Élisabeth Albertini explique que l'engagement de l'établissement et de ses collaborateurs pour l'environnement a d'abord pris un tour assez classique. Chez ces enseignants-chercheurs gros consommateurs d'Internet, on a été sensibilisé à la pollution numérique. On a aussi limité l'utilisation du plastique. « Mais il fallait aller un peu plus loin que le remplacement des gobelets par les tasses à la machine à café », ajoute-t-elle.

30 000 euros l'année

En réfléchissant à ses pratiques, l'Institut s'est rapidement rendu compte que l'essentiel de ses émissions de gaz à effet de serre procédait des voyages de son personnel.

« Le métier d'enseignant-chercheur comporte l'obligation de voyager, surtout en avion, pour des conférences et des colloques à l'étranger et pour des cours à dispenser. On essaie de privilégier le train pour les déplacements en Europe mais il y a des vols qu'on ne peut pas éviter. Nous avons décidé de compenser l'émission de carbone qu'ils représentent. Nous avons demandé à notre agence de voyages d'en établir le bilan puis, à partir du prix de la tonne de carbone, nous sommes parvenus à un total de 30 000 euros sur l'année. L'IAE a alors voté pour 2020 le budget équivalent pour la compensation carbone », narre Élisabeth Albertini. La somme a financé les projets forestiers.

C'est la création du label bas car-



L'IAE devrait déboursier 30 000 euros par an pour compenser ses émissions, principalement dues aux voyages en avion. PH. AFP

bone français qui a définitivement convaincu l'Institut. « On ne peut pas faire n'importe quoi avec l'argent de l'État. Il ne pouvait être question de nous engager dans

une quelconque compensation carbone par des plantations en Amazonie ou ailleurs sans garantie d'un contrôle pérenne », explique-t-on à l'IAE.



Claude Capdeville (à droite) discute sur la parcelle avec le directeur-adjoint du CRPF, Henri Husson. PHOTO F. COTTEREAU/ « SO »

63 tonnes de carbone de plus que la normale. Là aussi, il faudra faire de l'entretien mécanique sur le terrain pour que les plants ne perdent pas la compétition pour l'eau et la lumière. Puis ils émergeront seuls de la mêlée des adventices avant de nécessaires éclaircies. En clair, la gestion sylvicole des trois parcelles ne va pas prendre une tournure particulière qui serait liée au label bas carbone. Au bout du processus, le propriétaire aura rentabilisé sa forêt comme il l'aurait fait d'une autre parcelle.

« C'est du gagnant-gagnant », résume Henri Husson, qui espère que de nombreux propriétaires forestiers pourront tirer parti de ce mé-

canisme qui n'en est qu'à ses balbutiements. En Gironde, le projet de Donnezac est le premier à être labellisé bas carbone en compagnie d'un autre, à Landiras et à Saint-Michel de Rieufret, deux communes voisines proches de Langon – il est également contractualisé par l'IAE. Trois autres projets labellisés ont éclos en Dordogne.

Quant aux émissions de gaz à effet de serre occasionnées par le G7, le sommet international qui s'est tenu en août 2019 à Biarritz, elles devraient être majoritairement compensées dans la forêt basque.

(1) Les surcoûts restent à la charge du propriétaire

Le label bas carbone

Lancé l'an passé par l'État, le label bas carbone est l'un des outils mis en place pour atteindre les objectifs climatiques de la France tels qu'ils résultent de l'accord de Paris, adopté en décembre 2015 par la communauté internationale. Il prend la forme d'une certification de projets qui visent à réduire les émissions de carbone ou à les compenser. L'une des méthodes consiste à séquestrer, dans le bois ou dans les sols, cet élément chimique présent dans les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine – principalement le dioxyde de carbone et le méthane.

La crédibilité d'un tel dispositif repose sur le calcul pointilleux des émissions de carbone compensées. Et sur le suivi des projets au fil du temps. La compensation carbone a, jusqu'à maintenant, assez mauvaise réputation auprès des défenseurs du climat. À juste titre, on reproche au procédé le manque de rigueur des contrôles sur des projets dans des pays où les garanties sont inexistantes. Qui peut certifier que des arbres plantés demain au Brésil seront encore debout dans dix ans (s'ils sont effectivement plantés dans les règles de l'art, ce qui reste à démontrer) ?

Une critique plus fondamentale porte sur le principe même de la compensation, assimilée à l'achat d'une bonne conscience et à un « greenwashing » décomplexé. Si on a l'argent pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre, est-on incité à les réduire ? La réponse est dans la question. Or la compensation des émissions actuelles et à venir ne pourra, à elle seule, remédier au dérèglement critique. Leur réduction drastique et rapide est incontournable.

Néanmoins, le mécanisme semble utile pour les émissions de carbone qui ne peuvent pas être évitées. Il le sera d'autant plus s'il offre des garanties de sérieux et qu'il profite à l'économie hexagonale.